

COMMUNE de SEYSSES
10 Place de la Libération
31600 SEYSSES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SEYSSES

Nombre de Conseillers :
En exercice : 29
Présents : 17
Procurations : 4
Absents : 8
Votants : 21
Pour : 19
Abstention : 2

L'an deux mille dix-huit, le trente mai à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Commune de Seysses, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence d'Alain PACE, Maire.

- 1 JUIN 2018

Date de la convocation 23 mai 2018

A LA SOUS-PRÉFECTURE DE MURET

PRESENTS : Alain PACE, Geneviève FABRE, Michel PASDELOUP, Carine PAILLAS, Andrée ESCAICH, Alain AUBERT, Bernadette SERRES, Dominique ALM, Yvelise MONTANÉ, Jérôme BOUTELOUP, Marie-Ange KOFFEL, Patrick MORDELET, Frédérique LAURENS, Alain D'ORSO, Elisabeth DELEUIL, Jean-Pierre ZANATTA, Manuel SOLSONA.

PROCURATIONS : Bruno BENOIT à Alain PACE, Magali GRANDSIMON à Andrée ESCAICH, Laurent VALLET à Patrick MORDELET, Alain VIDAL à Jean-Pierre ZANATTA.

ABSENTS : Thierry LAZZAROTTO, Corinne CORDELIER, Philippe RIBET, Maryvonne SALLES, Floréal PALAZON, Jennifer DURAND, Line DELHON, Eva FLORES.

Secrétaire de séance : Jean-Pierre ZANATTA

N° 4513

OBJET :

**Garantie d'emprunt
Société Immobilière
Midi-Pyrénées**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L 3231-4 et L 3231-4-1 ;

Vu l'article 2298 du Code civil ;

Vu la demande formulée par la Société Immobilière Midi-Pyrénées SA de la Vallée du Thoré dont le siège social se trouve 12 rue jules Ferry à MAZAMET, tendant à obtenir la garantie de la commune de SEYSSES pour quatre prêts PLAI, PLAI FONCIER, PLUS et PLUS FONCIER, d'un montant total de 1.124.358 € à hauteur de 50 % soit **562.179 €**, contractés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations par contrat de prêt N° 77023 et destinés à financer une opération d'acquisition en VEFA de 12 logements locatifs sociaux (3 Plai – 9 Plus), située 420 chemin de Gay - « Vues au naturel » - 31600 SEYSSES ;

Vu le contrat de prêt N° 77023 signé entre la Société Immobilière Midi-Pyrénées SA de la Vallée du Thoré ci-après l'Emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations ;

- **Accorde** sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1.124.358 € souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt N° 77023 constitué de 4 lignes de prêts.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

- **Précise** que la garantie est portée aux conditions suivantes :

➤ La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et port sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par

	<p>l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement. <ul style="list-style-type: none"> • S'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de ce prêt.
Certifié exécutoire, Reçu en Sous-Préfecture le : 01 JUIN 2018 Affiché le : 01 JUIN 2018	Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an sus dit, au registre sont les signatures, pour copie conforme, Seysses, le 01 juin 2018

